

Berne-Wabern, le 1<sup>er</sup> juillet 2004

## Programme d'aide au retour en Macédoine : synthèse du rapport final



**Période concernée : août 2002 - décembre 2003**

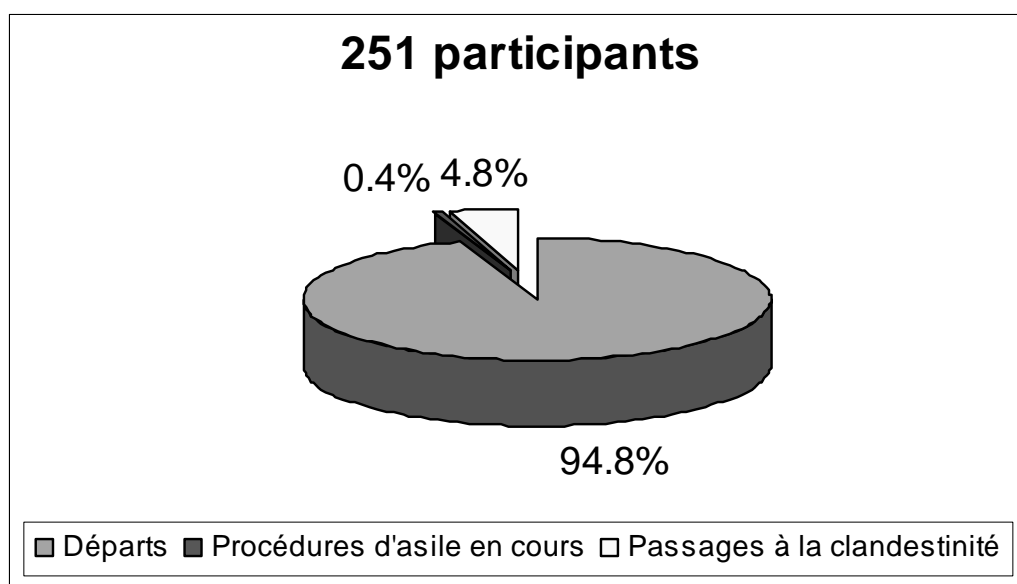
**Equipe de projet Balkans**

Après avoir observé une stabilisation de la situation politique en Macédoine au printemps 2002, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a entrepris très rapidement la planification du programme d'aide au retour vers ce pays. En effet, entre la première discussion, à la fin du mois de mai 2002, au cours de laquelle l'ODR a évoqué la mise en place d'un programme et le lancement du projet mi-août 2002, deux mois et demi seulement se sont écoulés.

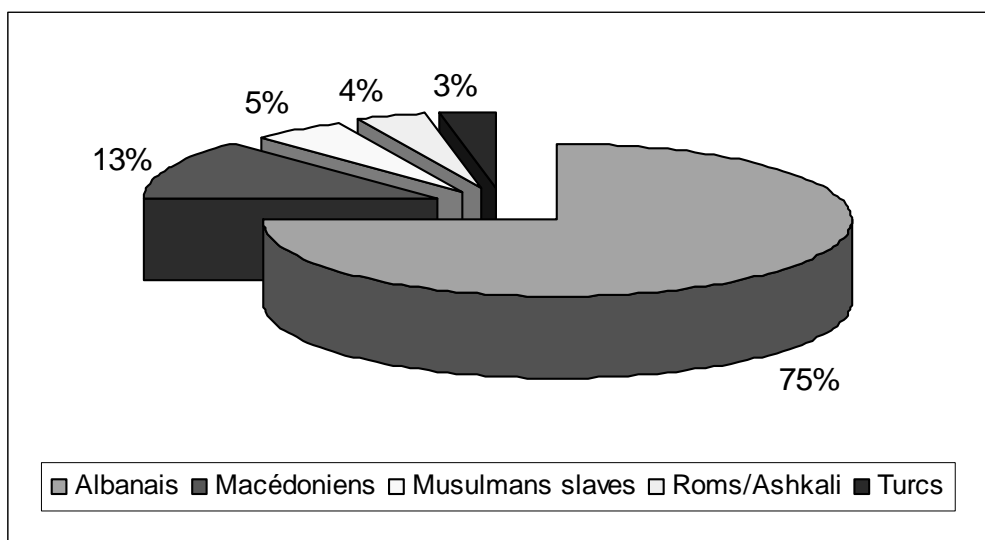
A la différence de tous les autres programmes d'aide au retour menés jusqu'ici, ce projet s'est caractérisé par un groupe-cible (personnes contraintes de quitter la Suisse à la suite de l'entrée en force d'une décision de renvoi) très restreint ; cette situation s'explique par le fait que le traitement des demandes d'asile n'avait débuté qu'en été 2002 et que, dans la plupart des cas, aucune décision de renvoi définitive n'avait été rendue. Néanmoins, le programme d'aide au retour en Macédoine affiche un résultat plutôt positif, puisqu'un cinquième des Macédoniens séjournant en Suisse en vertu du droit d'asile ont pu en bénéficier. Le fait que le groupe cible était essentiellement composé de jeunes hommes célibataires, manifestement capables de s'adapter à la nouvelle situation régnant dans leur pays d'origine, a contribué à ce succès.

Au total, 22% des ressortissants macédoniens séjournant en Suisse en vertu du droit d'asile au moment du lancement du programme se sont inscrits.

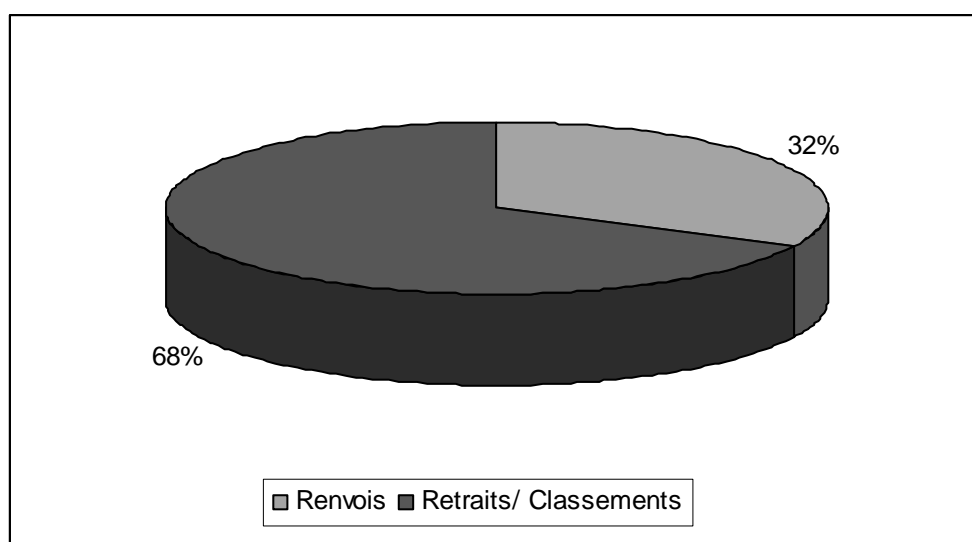
Bilan fin décembre 2003 :



Parmi les participants, toutes les ethnies macédoniennes étaient représentées ; cette représentation reflète le nombre de membres de chaque ethnie présents en Suisse :



Le graphique suivant met en évidence la répartition des participants selon leur statut en Suisse au moment de leur inscription au programme :



Par rapport à d'autres programmes consacrés à un pays et conformément aux attentes, ce projet s'est caractérisé par une part importante de requérants macédoniens qui ont retiré leur demande d'asile ; il est vrai qu'au moment de son lancement, un nombre très élevé de requêtes n'avaient pas encore été traitées. Quant aux décisions négatives déjà rendues, elles ont anéanti tout espoir de pouvoir séjourner durablement en Suisse. Le programme a ainsi contribué considérablement au retour *anticipé* des participants.

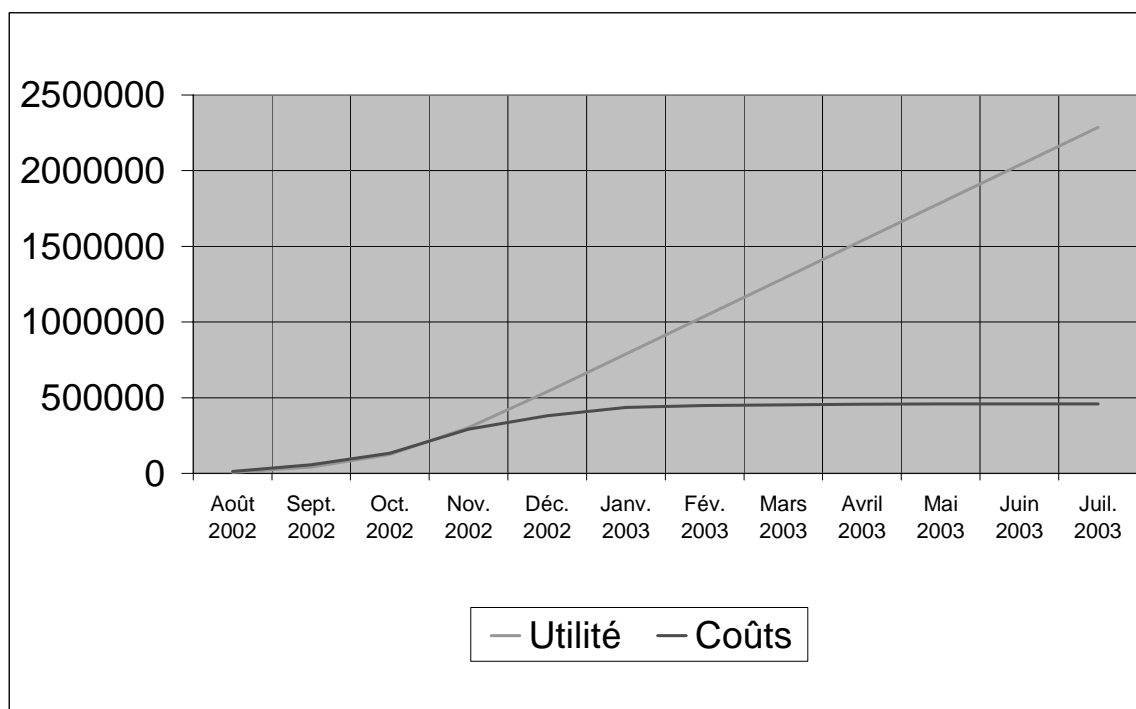
Le programme d'aide au retour en Macédoine a également permis d'améliorer la situation en matière de retours non volontaires organisés dans le cadre de l'accord de réadmission conclu entre la Suisse et ce pays.

Pour la première fois, l'aide au retour a été versée en deux acomptes ; cette mesure a permis de recueillir systématiquement les réactions des rapatriés quelques mois après leur départ. Le sondage réalisé par l'Organisation internationale pour les migrations

(OIM) à l'occasion du versement du second acompte à Skopje a clairement démontré que la première tranche de l'aide financière, qui n'est pas liée à la réalisation d'un projet, n'influaient pas véritablement sur la réinstallation à long terme, mais servait en grande partie à l'acquisition des biens de consommation quotidiens. Au moment du versement de la seconde tranche de l'aide financière, 93% des personnes interrogées étaient sans travail et sans revenu ; ce constat souligne la très grande précarité de la situation économique qui prévalait en Macédoine à cette époque.

Malgré tout, le versement du second acompte sur place a contribué à dissuader les rapatriés de repartir. Le nombre des retours en Suisse de personnes rapatriées est effectivement resté très faible.

Le graphique ci-après montre que les dépenses occasionnées dans le cadre de l'aide au retour et des prestations fournies par l'OIM étaient déjà totalement couvertes en novembre 2002, soit quatre mois après le lancement du programme. Pour calculer la rentabilité d'un tel projet, il y a lieu d'ajouter les forfaits d'assistance qui auraient dû être versés pendant la même période (CHF 1 200.-- par personne et par mois), mais sans inclure les éventuels frais de formation, de santé et de rapatriement, qui sont difficilement chiffrables. Par conséquent, dès novembre 2002, le programme était rentable. Au moment de la clôture du projet à la fin du mois de juillet 2003, la différence entre les coûts et l'utilité s'élevait à CHF 1 778 200.--.



### **Conclusions principales**

- **Force est de constater le nombre particulièrement élevé de membres du groupe-cible s'étant inscrits au programme (22%).**
- **Le programme a incité nombre de requérants à rentrer de manière *anticipée* dans leur pays. Au total, 68% des participants ont *retiré* la demande d'asile qu'ils avaient déposée en Suisse.**
- **Quatre mois à peine après le commencement du programme, il est apparu que le coût total du projet était inférieur aux frais d'assistance que les participants auraient engendrés s'ils étaient restés en Suisse. Au moment de la clôture du programme à la fin du mois de juillet 2003, la différence entre les coûts et l'utilité s'élevait à environ CHF 1,8 million.**
- **Les 237 départs se sont déroulés sans incidents.**
- **Le versement systématique de l'aide au retour en deux acomptes et le sondage réalisé auprès des rapatriés ont permis d'optimiser la réinstallation des personnes sur place. En outre, d'importantes informations concernant l'intégration des rapatriés ont ainsi pu être recueillies pour la première fois.**
- **Le pourcentage des retours en Suisse de personnes rapatriées dans le cadre du programme (3%) a été très faible.**
- **Les projets visant à améliorer les structures locales ont contribué à accroître l'acceptation, en Suisse et en Macédoine, de la politique suisse en matière de retours.**
- **Le programme a facilité l'application de l'accord de réadmission.**